

Image not found or type unknown



Avenant d'un contrat conditionné à la maladie d'une personne

Par **enseigne**, le **06/04/2010** à **12:30**

Bonjour,
je suis gardien d'immeubles et je remplace mon épouse grâce à une annexe à mon contrat de travail qui stipule que la substitution durera tant que ma femme sera malade. Or, j'ai reçu une lettre recommandée avec AR qui mettait fin unilatéralement à mes tâches annexes du jour au lendemain sans que mon épouse aie repris ses activités. Cette rupture est-elle abusive?